

L'Atelier Aérien

Studio de danses aériennes et artistiques

SARL Sophie Lanka

Règlement intérieur

Ce règlement s'applique à toutes les personnes inscrites à des cours réguliers, ateliers ou stages organisés par le studio L'Atelier aérien dans le cadre de la SARL Sophie Lanka. En s'inscrivant, chaque élève reconnaît en avoir pris connaissance et s'engage à le respecter.

1. Inscription et dossier d'entrée

L'inscription est formalisée dès lors que le compte client est créé sur Bsport.

Il sera alors demandé à l'élève de :

- Fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique des arts aériens et/ou du sol, datant de moins de deux ans.
- Prendre connaissance du présent règlement intérieur et de l'accepter.

Le certificat médical est à renouveler tous les deux ans. Il est de la responsabilité de l'élève de transmettre le document à jour avant l'expiration du précédent.

2. Tarifs, cartes de cours et paiement

Les activités du studio sont accessibles par l'achat de cartes de crédits-cours, disponibles en différentes formules. La formule 45 cours est conçue pour couvrir une année scolaire de pratique régulière en théorie et a une validité de 12 mois.

Durée de validité

Chaque carte de cours dispose d'une durée de validité fixée à l'achat. Passé ce délai, les crédits restants sont perdus. Aucune prolongation ne sera accordée, sauf présentation d'un justificatif médical.

Non-remboursement

Toute carte souscrite est définitivement acquise. Aucun remboursement ne pourra être demandé, que la carte soit partiellement ou entièrement non utilisée.

Ces conditions sont posées pour permettre au studio de fonctionner sereinement et d'honorer ses engagements envers toute la communauté. Merci de les accueillir avec compréhension.

3. Réservation et annulation

Les cours se réservent via la plateforme en ligne Bsport. Toute annulation effectuée moins de 24 heures avant le début du cours entraîne la déduction du crédit correspondant, sans restitution possible.

Seul un justificatif médical transmis dans les 48 heures suivant le cours permet de récupérer le crédit débité.

Cette règle existe pour que chaque place réservée soit une place réellement occupée, et pour respecter les élèves en liste d'attente. Mais aussi pour annuler au plus vite un cours en sous-effectif. Merci de prévenir le plus tôt possible en cas d'empêchement.

4. Ponctualité

Les cours commencent à l'heure indiquée. Toute arrivée supérieure à 10 minutes après le début du cours entraîne un refus d'accès à la salle.

Cette décision est prise dans l'intérêt collectif : un échauffement bâclé ou interrompu constitue un risque réel en pratique aérienne. L'enseignante reste seule juge de la situation.

5. Sécurité et pratique encadrée

La pratique des arts aériens est exigeante. Elle requiert écoute, respect de soi et de l'espace collectif. Les règles qui suivent sont non négociables.

Figures et exercices

Aucune figure, combinaison ou exercice ne doit être tenté sans avoir été proposé ou validé par l'enseignante en cours régulier sans demande préalable à celle-ci.

Bijoux et accessoires

Les bijoux, bagues, bracelets apparents en métal et en contact avec l'agrès doivent être retirés avant tout cours. Ils abîment le revêtement des barres et présentent un risque de blessure en pratique aérienne.

Produits de grip

L'utilisation du tube vert Monkey Hands GLUEY est strictement interdite dans l'enceinte du studio. Ce produit est une colle allergisante qui endommage le matériel et le sol de façon irréversible et pouvant être source d'allergie pour d'autres élèves.

Ce produit est à l'origine créé pour les revêtements en tissu des aériens et non pour nos revêtements spécifiques en pole dance.

Les autres grips de cette marque (tube rouge et bleu) sont autorisés.

Tous les autres grips sont acceptés. Les glues type iTac sur accord préalable par la professeure.

Responsabilité civile

Chaque élève est invité à vérifier que sa couverture responsabilité civile est à jour. L'Atelier aérien décline toute responsabilité pour les dommages causés à un tiers ou à soi-même en dehors de la pratique encadrée.

6. Vie dans le studio

L'Atelier aérien est un espace partagé, entretenu avec soin. Chacun est invité à en prendre soin comme s'il lui appartenait.

- Les locaux doivent être laissés dans le même état qu'à l'arrivée. Les mouchoirs, les papiers bonbons ou tout autre déchet devront être jetés par l'élève dans les poubelles à disposition. La vaisselle utilisée lavée ou mise au lave-vaisselle.
- La présence d'animaux de compagnie n'est pas autorisée dans le studio.
- Les enfants, les spectateurs et les personnes extérieures au cours ne sont pas admis dans la salle pendant les séances, sauf accord express et exceptionnel de l'enseignante.

- Prendre des photos ou se filmer est **autorisé dans nos cours**, tant que cela ne perturbe pas le bon déroulement du cours et que cela respecte la vie privée et le droit à l'image des autres participantes et professeur.es.

Si tu veux te filmer, essaye de t'assurer qu'il n'y a pas d'autres participantes dans ton cadre. Si cela n'est pas possible, nous te demandons de prévenir et de demander la permission des personnes qui apparaissent dessus avant de filmer et/ou de publier.

Filmer d'autres personnes (y compris tes professeures) pendant le cours sans leur avoir demandé leur accord au préalable n'est pas autorisé, ni légal.

Tout contenu photographié ou filmé au studio et publié doit **mentionner le compte du studio sur les réseaux** et les personnes apparaissant dessus (si leur accord a été donné).

- Les échanges au sein du groupe doivent rester respectueux et bienveillants. Tout comportement portant atteinte à l'ambiance collective pourra entraîner une exclusion du cours sans remboursement.

7. Cours ados – dispositions spécifiques

Deux créneaux de pole dance sont proposés aux adolescents le mercredi après-midi. Ces cours sont soumis aux mêmes règles que les cours adultes, avec les précisions suivantes :

- Les parents ou accompagnateurs sont autorisés à rester dans la salle pendant le cours débutant / sur demande pour le cours intermédiaire
- L'enseignante se réserve le droit de contacter les parents en cas de comportement inadapté ou de problème de sécurité.

En finalisant votre inscription, vous attestez avoir lu et accepté l'ensemble des dispositions du présent règlement. Ce document est disponible à tout moment sur le site latelieraerien.com.

L'Atelier aérien – SARL Sophie Lanka
latelieraerien.com